

Bouchemaine le 10 avril 2019

Chambre régionale d'agriculture PDL
M. le président
BP70510
9 rue André Brouard
49105 ANGERS

Objet : estimations dégâts de gibier
Réf : EAB/ACOC/100420

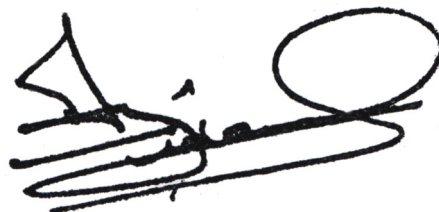
Monsieur le président,

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle et du confinement mis en place par le gouvernement et de la réglementation nationale, nous considérons que nous ne sommes pas en droit de faire prendre le moindre risque aux estimateurs ainsi qu'aux salariés des 5 fédérations départementales des chasseurs, et ne mandateront donc personne pour procéder aux expertises en ce moment.

Dans le cadre de besoins urgent tels que des ressemis, nous vous proposons que les agriculteurs fassent une déclaration sur l'honneur des surfaces concernées, qui pourront ensuite être contrôlées au final lorsque le confinement sera levé et permettra le retour à une situation optimale.

Comptant sur votre compréhension, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,



Ed-A BIDAULT

Ps : copie à MM les présidents des FDC85, 44, 72 et 53, FRSEA et M. Besnard